ART. 9 BIS N° 113

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 mai 2015

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2736)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N º 113

présenté par M. Plisson

ARTICLE 9 BIS

À l'alinéa 9, substituer au mot :

« énergétique »

le mot:

« écologique ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Correction d'une erreur matérielle : le CNTE créé sur la base de la loi du 27 décembre 2012 est le Conseil national de la transitionécologique.